

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

**Secrétaire de séance :** Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Election d'un représentant du conseil municipal au collège Notre-Dame**

Comme suite au départ de Corinne BAUDRY-GELLE, il convient de désigner un représentant du conseil municipal au collège Notre-Dame.

Madame le Maire propose que Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU assure cette mission.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la représentation du conseil municipal au collège Notre-Dame comme suit :

NOM des organismes ou commissions	Nombre de titulaires	Noms des élus proposés	Nombre de suppléants	Noms des élus proposés
Collège privé sous-contrat d'association Notre-Dame	1	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU		

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20221014-DG\_DEL\_2022\_176-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2022  
Date de réception préfecture : 14/10/2022